

119, rue de l'église  
60680 GRANDFRESNOY  
Téléphone : 03 44 41 47 26  
Télécopie : 03 44 41 17 50  
Messagerie :  
[mairie@grandfresnoy.fr](mailto:mairie@grandfresnoy.fr)  
Site : [www.grandfresnoy.fr](http://www.grandfresnoy.fr)

## Feuille d'informations n°91

### Prochains évènements :

Mardi 8 mai : Cérémonie au Monument aux Morts

Lundi 14 mai : Interclub - Club Fleurs de Printemps

Dimanche 27 mai : Brocante - Association des Parents d'Elèves et Association Ensemble pour l'Oreille de Maël.

Du 11 au 12 juin : Festifoot - USCGF

Samedi 16 juin : Tournoi féminin - USCGF

Vendredi 22 juin : Repas champêtre - Club Fleurs de Printemps

Du 23 au 24 juin : Tournoi VW - USCGF

Samedi 30 juin : Kermesse - Association des Parents d'Elèves

Dimanche 17 juin : Rallye des voitures anciennes , place de la Mairie



### Erratum du bulletin municipal :

les nouveaux horaires du bureau de La Poste : du Lundi au vendredi de 9h30 à 12h et fermé le samedi

### Nouveau conciliateur

Madame COQUELLE vous accueille les 2ème et 4ème mardis du mois sur rendez-vous à la Mairie d'Estrées Saint Denis  
Tél. : 06.77.04.86.79

### LE CHEQUE ENERGIE

L'Etat accompagne les ménages à revenus modestes pour payer leurs factures d'énergie.



Depuis le début de l'année 2018, le chèque énergie remplace les tarifs sociaux de l'énergie (tarif de première nécessité pour l'électricité et tarif spécial de solidarité pour le gaz naturel). C'est un dispositif d'aide au paiement des dépenses d'énergie qui est envoyé une seule fois par an au domicile du bénéficiaire.

Aucune démarche n'est nécessaire pour bénéficier du chèque énergie. Un chèque énergie est automatiquement adressé à chaque bénéficiaire sur la base des informations transmises par les services fiscaux (rappel : votre déclaration de revenus doit être à jour même si elle est à 0€).

Le chèque énergie est attribué sous conditions de ressources, et permet de payer des factures pour tout type d'énergie.

Pour plus d'informations : [www.chequeenergie.gouv.fr](http://www.chequeenergie.gouv.fr)

### Le service des CNI-PASSEPORTS

de la Mairie d'Estrées - Saint - Denis est le **03.44.91.60.91**



### FEU D'ARTIFICE

La commune de Grandfresnoy n'organisera pas de feu d'artifice cette année.



### PSYCHOLOGUE

Le cabinet médical de Grandfresnoy accueille dans ses locaux depuis le 16 mars 2018 Madame Noëlla MASSON - **Psychologue** sur rendez-vous



Tél : 07.67.12.43.28

**La Bibliothèque** de Grandfresnoy dispose d'un nouveau numéro de téléphone : **03.44.23.02.80**

Ouverture pendant les vacances d'avril : les mercredis 25 avril et 02 mai de 10h à 12h.

### INFO :

La rue du Palais et la rue des Prés sont des routes départementales entretenues lors de chutes de neiges par le Département. La Commune se substitue mais se met en danger sécuritairement.

### Pour les jeunes : un nouveau Pass'BAFA

Après le Pass'Permis Citoyen et le Pass'Ordi Citoyen, le Département élargit sa politique d'aide sociale en échange d'heures de travail pour les collectivités et les associations, avec la création d'un **Pass'BAFA**, une aide de **300 € pour 35 heures de service**.

**DomusVi Domicile** s'est installée dans l'Oise depuis novembre 2017. Avec leurs EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour les Personnes Agées Dépendantes), déjà présents sur l'ensemble du Département, l'association souhaite pouvoir apporter ses services et son expérience dans la branche domicile, pour accompagner au mieux les bénéficiaires et usagers, dans le « **confort de vieillir chez soi** ».

Sa prestation va de l'aide à l'entretien du logement jusqu'à l'aide à l'hygiène, en passant par les courses, les accompagnements, l'aide aux repas et les services de téléassistance et de portage de repas.

Ce Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile est autorisé par arrêté préfectoral en accord avec le Conseil Départemental de l'Oise, pour des interventions à domicile en prestataire et mandataire dans le cadre de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), la PCH (Prestation de Compensation du Handicap) et l'AMAS (Aide Ménagère au titre de l'Aide Sociale) également, les tarifs sont consultables en agence, un devis gratuit et sans engagements peut être effectué de préférence après une visite à domicile, afin de répondre aux besoins réels des personnes.

Elle propose des prestations jour et nuit, semaine et week-end. Conventionnée avec certaines caisses de retraite.

Elle intervient également auprès des particuliers « actifs » qui souhaitent obtenir des prestations dites « **de confort** », ménage, repassage, courses etc.



Pour tous compléments d'informations :

Résidence Tiers-Temps  
9 rue de Bouvines - 60200 COMPIEGNE  
Tél : 0800 100 744  
Agence de Trie Château : 03.68.46.16.19  
[www.domusvidomicile.com](http://www.domusvidomicile.com)

### **Devenez bénévoles d'accompagnement**



L'association de soins palliatifs de l'Oise assure aux bénévoles une formation initiale et continue.

Pour plus d'informations :

[www.aspoise.fr](http://www.aspoise.fr)

Senlis : 06.67.12.62.29

Chantilly : 06.98.01.60.50



De tous les accidents domestiques, **l'incendie d'habitation** est le plus lourd de conséquences

Il est important de faire entretenir régulièrement les installations de gaz et d'électricité par des entreprises agréées. Tous les appareils électriques sont potentiellement dangereux. Ils sont responsables d'un incendie sur quatre : prise multiple utilisée en surpuissance, fil de lampe abîmé, lampadaire halogène sans grille, abat-jour en papier...

- Soyez vigilant à ce qu'une installation électrique soit saine et sans surcharge des circuits sur une même prise
- Ne pas laisser brancher les appareils électroménagers qui sont inutilisés
- Faire vérifier annuellement vos équipements de chauffage par un professionnel. La cheminée et les conduits doivent être ramonés une fois par an (obligatoire pour les assurances habitation et surtout si on chauffe au fioul ou au bois). Le meilleur procédé reste le ramonage mécanique effectué par des professionnels qualifiés.
- Ne stocker pas inutilement des combustibles (cartons, papiers) et des produits inflammables (alcool, essence...) surtout à proximité des sources de chaleur : radiateurs, ampoules, bougies, plaques chauffantes...
- Ne pas laisser une cigarette allumée sans surveillance et éteindre complètement celle-ci. De nombreux incendies se déclarent alors que les personnes s'endorment avec une cigarette allumée.
- Ne pas utiliser d'alcool ou d'essence pour allumer la cheminée ou le barbecue. Protéger les foyers ouverts d'une grille pare-feu.

## SYNDICATS

### Syndicat Intercommunal d'Assainissement Chevrières/Grandfresnoy



Pour être conforme à ses obligations légales et réglementaires, le SIA s'est doté d'une nouvelle station d'épuration en 2012.

A cette époque, le prix de la part syndicale avait dû être ajusté à 1,90€.

La part syndicale n'a augmenté que de 0,05€ soit 1,95€ depuis le 1er mars 2016.

En effet, les augmentations ne sont pas dues au syndicat mais à la revalorisation de la part fermière.

Conscients des augmentations engendrées auprès des abonnés, les membres du Conseil Syndical ont décidé de ne pas augmenter, de nouveau, la part syndicale pour cette année.

## RECOMMANDATIONS D'USAGES RAPPELS



- La divagation des chiens est **interdite**.  
**Ils doivent être tenus en laisse.**

- Il est rappelé aux propriétaires de chiens ou à leurs gardiens de ne pas laisser ces derniers déposer leurs déjections sur les trottoirs, bandes piétonnières, rues, plaines de jeux ou toute voie réservée à la circulation des piétons. A juste titre, des plaintes nous parviennent régulièrement quant aux déjections canines qui décorent les rues ou les trottoirs de la Commune. Ces espaces ne sont pas dédiés aux chiens et ne sont, en aucun cas, des trottoirs à leur usage. Nous vous invitons à changer vos mauvaises habitudes, à gérer vos animaux et à **ramasser immédiatement leurs déjections qui auraient été déposées.**

- Il est **obligatoire** pour les maîtres d'inscrire en mairie les chiens de catégorie 1 et 2.

- Les propriétaires, gardiens ou détenteurs d'animaux à quelque titre que ce soit, sont tenus, **de jour comme de nuit**, de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage.

**Il est interdit de jour comme de nuit de :**

- laisser un chien dans un enclos sans que son gardien ne puisse à tout moment **faire cesser ses aboiements prolongés ou répétés.**

- **tenir enfermé** à l'intérieur d'un appartement ou dans une maison d'habitation un chien dont le comportement trouble la tranquillité publique.

### Jour et heures de permanences pour l'inscription de la brocante - Association des Parents d'Elèves

Samedi 12 mai à la salle des élections de 10h à 12h.  
Se munir d'une pièce d'identité.

## Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau potable Grandfresnoy/Sacy-le-Petit

En France, ce sont les communes qui ont la responsabilité des services publics de l'eau potable, assainissement et eaux pluviales.

Les communes, ou leur regroupement, peuvent financer et gérer elles-mêmes le service de l'eau et/ou de l'assainissement.

Elles peuvent aussi déléguer le service à une entreprise privée spécialisée, mais n'en restent pas moins responsables. En France 80% des communes ont fait le choix de confier la gestion de l'eau au secteur Privé, donc des multinationales. Pour la Commune de Grandfresnoy le marché a été attribué à la Saur.

Le coût de l'eau potable au m3 :

- part syndicale 1,2512 € HT
- part SAUR 0,7106 € HT
- Abonnement 30 € HT

## RECENSEMENT MILITAIRE



Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa mairie. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC). Créer votre compte sur [www.majdc.fr](http://www.majdc.fr) pour dialoguer avec le centre du service national afin obtenir toutes informations pratique sur la JDC, pour télécharger votre convocation à votre JDC, télécharger votre attestation de participation à cette journée.

## Stationnement rue des Auges



Le Conseil Municipal a constaté les efforts réalisés par les administrés de la rue des Auges pour le respect du stationnement alterné semi-mensuel.

Afin de poursuivre ces efforts nous vous remercions par avance de bien vouloir laisser un passage d'une largeur d'une poussette afin de favoriser la circulation et la sécurité des piétons.

## RAPPEL de l'Arrêté municipal n°343 du 25/06/2004

Interdiction de circulation à tout véhicule à moteur sur le site dit « la Montagne » sauf riverains propriétaires. En cas d'infraction de cet arrêté, la brigade à cheval de Compiègne agira en conséquence.



## Plateforme d'accompagnement et de répit

Aide aux aidants et aux aidés souffrant de la maladie d'Alzheimer et maladies apparentées

1, rue Marcel Cachin

BP 9001

60332 LIANCOURT CEDEX

Plateforme.repit.liancourt@orange.fr

Tél : 03 44 73 85 37



## **MAIRIE de GRANDFRESNOY**

119, rue de l'église – 60680 GRANDFRESNOY

Tél : 03.44.41.47 26 - mail :

concoursphotos@grandfresnoy.fr

### **1<sup>ER</sup> CONCOURS PHOTOGRAPHIQUE A GRANDFRESNOY**



Pour la première année, il permet aux amateurs de s'exprimer et de mettre en valeur les atouts de notre village.

Les 10 premières photos seront exposées. Les trois meilleurs clichés seront récompensés par des lots offerts par la ville.

La participation à ce concours est gratuite et ouverte à tous les Grandfresnoysiens amateurs âgés de 18 ans et plus. Si, par dérogation, un mineur devait participer au concours il devra impérativement se munir et présenter une attestation écrite de son représentant légal. (voir règlement). L'inscription est obligatoire et ouverte à partir du 1er mai 2018 jusqu'au 31 mai 2018. Inscription en ligne possible en téléchargeant la fiche d'inscription.

**LE NOMBRE DE  
PHOTOGRAPHIES EST LIMITÉ  
À 3 PAR PARTICIPANT.**



**LES 3 PREMIERS AURONT  
LEURS PHOTOS PUBLIÉES DANS  
LE PROCHAIN BULLETIN  
MUNICIPAL AINSI QU'UN LOT**

**CONDITION DE  
PARTICIPATION :  
- HABITER À GRANDFRESNOY**

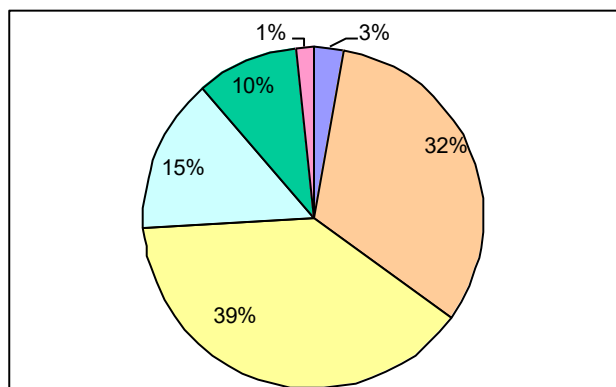
**LE RÈGLEMENT DU CONCOURS  
EST DISPONIBLE SUR LE SITE  
INTERNET AINSI QU'A LA  
MAIRIE.**

**ENVOYER VOS PHOTOS SUR  
CONCOURSPhotos@Grandfresnoy.fr**

## Compte administratif 2017

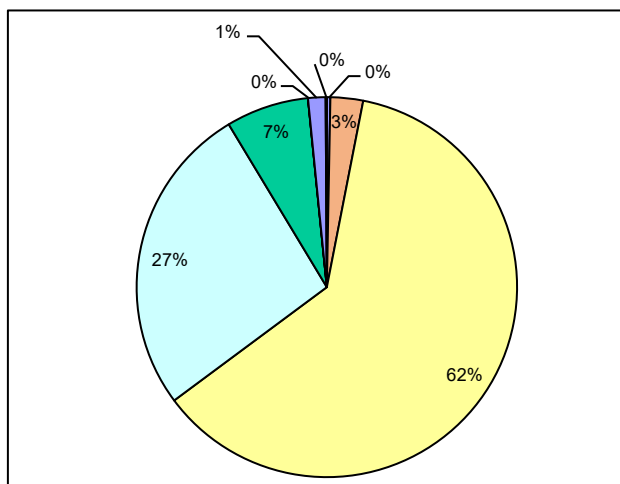
### Fonctionnement-Dépenses

|                             |                    |
|-----------------------------|--------------------|
| <b>Dépenses :</b>           | <b>1 134 731 €</b> |
| Amortissements              | 33 139 €           |
| Charges à caractère général | 364 698 €          |
| Charges de personnel        | 442 311 €          |
| Charges de gestion courante | 166 143 €          |
| Atténuation de produit      | 110 122 €          |
| Charges financières         | 18 318 €           |



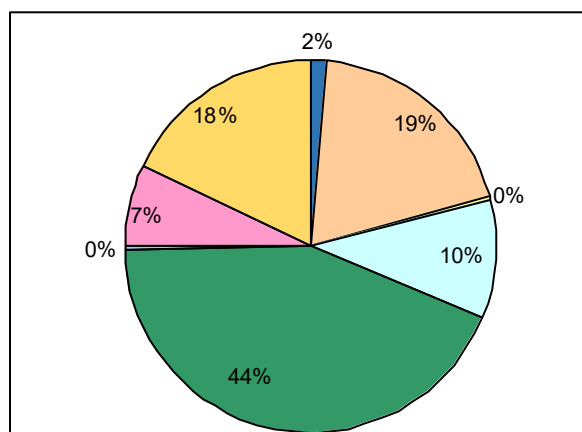
### Fonctionnement-Recettes

|                             |                    |
|-----------------------------|--------------------|
| <b>Recettes :</b>           | <b>1 166 808 €</b> |
| Atténuations charges        | 3 499 €            |
| Produits de services        | 32 328 €           |
| Impôts et taxes             | 720 605 €          |
| Dotations et participations | 309 743 €          |
| Produits de location        | 82 125 €           |
| Produits financiers         | 17 €               |
| Produits exceptionnels      | 17 291 €           |
| Travaux régie               | 1 201 €            |



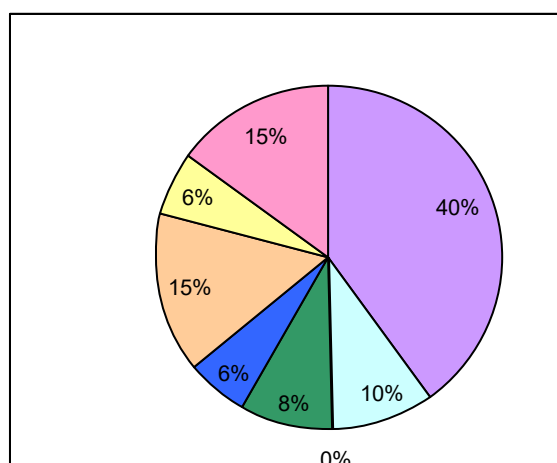
### Investissement-Dépenses

|                                              |                  |
|----------------------------------------------|------------------|
| <b>Dépenses</b>                              | <b>344 025 €</b> |
| Taxes et Redevance MAS                       | 4 991 €          |
| Emprunts                                     | 66 015 €         |
| P.L.U.                                       | 1 504 €          |
| Immobilisations corporelles                  | 34 881 €         |
| Immobilisations en cours                     | 149 516 €        |
| Travaux en régis                             | 1 201 €          |
| Récupération TVA rue des Auges               | 24 156 €         |
| Tranche2                                     | 24 156 €         |
| Récupération TVA SEZEO travaux rue des Auges | 61 761 €         |



### Investissement-Recettes

|                                   |                  |
|-----------------------------------|------------------|
| <b>Recettes</b>                   | <b>408 356 €</b> |
| Dotations Fonds divers            | 163 471 €        |
| Subventions travaux rue des Auges | 39 600 €         |
| Cautions logements                | 312 €            |
| Amortissements                    | 33 139 €         |
| Récupération TVA rue des Auges    | 24 156 €         |
| Récupération TVA SEZEO travaux    | 61 761 €         |
| Récupération TVA rue des Auges    | 24 156 €         |
| Récupération TVA SEZEO travaux    | 61 761 €         |



## Budget prévisionnel 2018

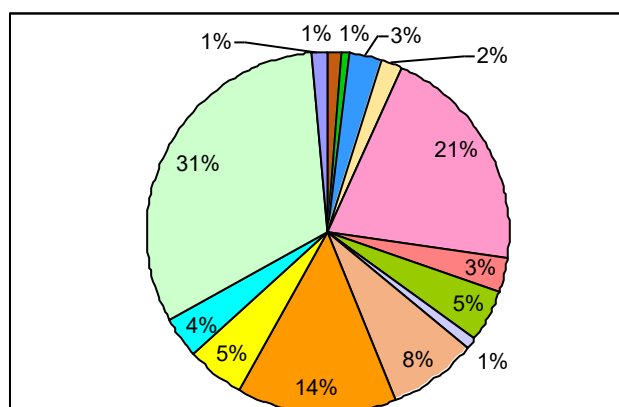
Vu la diminution des dotations de l'état depuis plusieurs années nous sommes contraints de réduire nos charges et de reporter nos investissements prévus car la Commune a réalisé ces dernières années de gros programmes d'investissement et ces dépenses sont lourdes à amortir .

Le Conseil Municipal en cours d'année 2017 a déjà travaillé sur les diminutions de charges de fonctionnement (énergies des bâtiments communaux, engrais, fleurissement, matériel entretien, etc...) et poursuivra ses efforts cette année.

Par conséquent une augmentation de la Taxe d'Habitation et de la CFE, est nécessaire pour maintenir l'équilibre budgétaire.

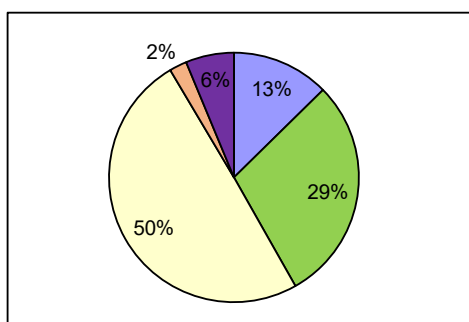
### Fonctionnement-Dépenses

|                             |                  |
|-----------------------------|------------------|
| <b>Dépenses :</b>           | <b>1 567 770</b> |
| Amortissements              | 18 689           |
| Fournitures scolaires       | 11 084           |
| Cantine/ périscolaire       | 46 000           |
| Classe de neige             | 27 000           |
| Charges à caractère général | 324 456          |
| Service incendie            | 48 528           |
| Charges de gestion courante | 71 900           |
| Intérêts sur emprunts       | 20 000           |
| Prélèvement FNGIR           | 120 200          |
| Equilibre                   | 220 613          |
| Dépenses imprévues          | 84 300           |
| Virement à l'investissement | 55 000           |
| Charges de personnel        | 500 000          |
| Subventions associations    | 20 000           |



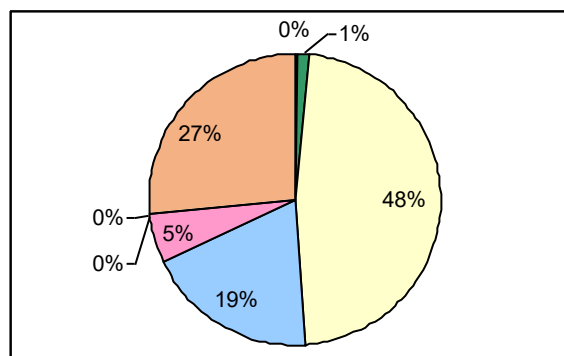
### Investissement-Dépenses

|                                          |                |
|------------------------------------------|----------------|
| <b>Dépenses :</b>                        | <b>239 878</b> |
| Entretien matériels, mobilier, bâtiments | 30 301         |
| Emprunts                                 | 70 000         |
| Travaux                                  | 119 148        |
| PLU                                      | 5 429          |
| Dépenses imprévues                       | 15 000         |



### Fonctionnement-Recettes

|                             |                  |
|-----------------------------|------------------|
| <b>Recettes :</b>           | <b>1 567 770</b> |
| Atténuations charges        | 3 000            |
| Produits de services        | 22 699           |
| Impôts et taxes             | 742 004          |
| Dotations et participations | 299 450          |
| Produits de gestion courant | 82 107           |
| Produits financiers         | 17               |
| Produits exceptionnels      | 162              |
| Résultat reporté            | 418 331          |



### Investissement-Recettes

|                            |                |
|----------------------------|----------------|
| <b>Recettes :</b>          | <b>239 878</b> |
| Subventions                | 28 714         |
| FCTVA                      | 228            |
| Taxe d'Aménagement         | 5 000          |
| Amortissements             | 18 689         |
| Vente de parcelle          | 85 500         |
| Virement de fonctionnement | 55 000         |
| Résultat reporté           | 46 747         |

